

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020, À 19H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h01 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents monsieur Alain Cousson, ing., directeur général et Me Julie Waite, greffière.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 septembre 2020 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2020-09-277**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant le point 10.2 de l'ordre du jour.

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2020
4. Avis de motion
  - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020
  - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 460 remplaçant le Règlement numéro 332 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement
6. Administration générale

- 6.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021
- 6.2 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park – Remerciements
- 6.3 Comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park – Nomination d'un membre citoyen

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 19 août au 14 septembre 2020
- 7.2 Rapport du maire : faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 7.3 Ordonnance de vente pour non-paiement de taxes 2018, 2019 et 2020

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 69, rue Helen
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 6 - 16, rue du Prince-Edward
- 8.3 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'un bâtiment principal – 420, rue des Groseilliers
- 8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 163, rue Helen
- 8.5 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 311, rue des Oeillets

## 9. Travaux publics

- 9.1 Disposition de biens – Service des travaux publics
- 9.2 Achat d'une déchiqueteuse – Octroi du contrat au soumissionnaire conforme (TP-2020-33-API)
- 9.3 Achat de camions et équipements de déneigement – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (TP-2020-21-APP) – Disposition de camions et équipements de déneigement ( 04-28 et 06-32) – Autorisation de signature
- 9.4 Octroi du contrat – Isolation de la toiture du garage municipal
- 9.5 Isolation de la toiture du garage municipal – Travaux supplémentaires
- 9.6 Appropriation budgétaire – Achat et installation d'une hotte et entrée d'air à la cuisine du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.7 Réparation et remplacement – Bacs de recyclage

## 10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Octroi d'une aide financière – Le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu
- 10.2 Autorisation – Organisme Balle donnée d'Otterburn Park - Parc Duncan-Cambell
- 10.3 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme –Corporation de Développement Communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
- 10.4 Demande d'aide financière – Corporation de Développement Communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

- 10.5 Octroi du mandat de gestion du camp de jour de la Ville – Autorisation de signature
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La greffière a consigné au registre le nom des personnes de l'assistance ayant formulé une question pour la première période de questions. Elles ont posé des questions de 19h02 à 19h50.

**Madame Séverine Leclerc**

**Fermeture de la rue Maureen**

**Monsieur Simon Fortier**

**Limite de vitesse rue Éléonor**

#### **Monsieur le maire Denis Parent**

- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 26 août 2020;
- Conférence de presse du député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette, concernant l'annonce de la construction et la rénovation d'écoles dans la circonscription de Borduas, le 3 septembre 2020;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 3 septembre 2020;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 17 septembre 2020.

#### **Monsieur le conseiller Jacques Portelance**

- Rencontre virtuelle avec les responsables du Groupe Zero Dechet Vallée-du-Richelieu pour l'organisation locale de la Journée Mondiale du Nettoyage, le 27 août 2020;
- Comité consultatif d'environnement, le 1er septembre 2020;
- Webinaire de l'Union des municipalités du Québec, le 9 septembre 2020;
- Webinaire de l'ARTM, le 10 septembre 2020;
- Rencontre avec l'organisme Arbre Évolution, le 15 septembre 2020;
- Webinaire concernant l'indicateur municipal offert par monsieur Jean-Marc Léger de la firme de sondage Léger, le 16 septembre 2020;
- Journée mondiale du nettoyage, le 19 septembre 2020;
- Invitation aux citoyens pour la Journée de plantation avec Arbre Évolution du lundi et mardi 5 et 6 octobre 2020.

#### **Monsieur le conseiller Louis Côté**

- Rencontre de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, le 18 septembre 2020.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

**RÉSOLUTION  
2020-09-278**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 24 AOÛT 2020**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 25 AOÛT 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2020.

**AVIS DE MOTION**

**RÉSOLUTION  
2020-09-279**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25-2  
REMPLAÇANT L'ARTICLE 5.8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25 ÉTABLISSANT LA  
POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

L'objet de ce Règlement est de fixer une tarification pour l'obtention d'un certificat d'occupation ou d'un certificat d'autorisation d'usage.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25-2 REMPLAÇANT L'ARTICLE 5.8  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES  
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 septembre 2020.

**RÈGLEMENTATION**

*Note de la séance :*

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 460.*

**RÉSOLUTION  
2020-09-280**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332  
ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 20 août 2020 et une copie du Règlement le 17 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit remis au public dès le début de la séance dans la salle du conseil, sur le site internet de la Ville et au babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 460, tel que rédigé.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **RÉSOLUTION 2020-09-281**

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT** que les articles 318 et 319 de la Loi sur les cités et villes stipulent que le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2021, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois à 19h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à l'exception des séances ordinaires des mois d'août qui elle, sera tenue le quatrième lundi de ce mois, d'octobre, qui sera tenue le premier lundi de ce mois et novembre, qui sera tenue le quatrième lundi de ce mois;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaires, tel que rédigé, et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-282**

#### **FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK – REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 septembre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal remercie madame Nathalie Landé, membre du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour son implication au sein dudit comité de février à septembre 2020.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-283**

#### **COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK – NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 septembre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Martin Provost à titre de membre du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 22 septembre 2020 au 31 décembre 2021.

## FINANCES

**RÉSOLUTION  
2020-09-284**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 19 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 19 août au 14 septembre 2020 tels que ci-après :

#### **Déboursés déjà versés :**

Chèques n <sup>os</sup> 19278 à 19325	41 630, 48 \$
Liste des prélèvements n <sup>os</sup> 5418 à 5465	36 936, 04 \$
Liste des dépôts directs n <sup>os</sup> 501928 à 501962	74 139, 56 \$
Paies	94 780,67 \$

#### **Déboursés à venir :**

Chèques n <sup>os</sup> 19326 à 19345	112 700, 78 \$
Liste des dépôts directs n <sup>os</sup> 501963 à 502013	1 951 347,48 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **2 311 535, 01 \$**

**RAPPORT**

### **RAPPORT DU MAIRE : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Monsieur le maire, Denis Parent, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

Le rapport du maire est joint au présent procès-verbal comme étant cité au long.

**RÉSOLUTION  
2020-09-285**

### **ORDONNANCE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2018, 2019 ET 2020**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, laquelle liste a été présentée par le trésorier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller municipal Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal ordonne à la greffière, ou en son absence au greffier adjoint, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique qui se tiendra le 24 novembre 2020 à 13h30, au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park;

**QUE** les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'état dressé par le trésorier, en date du 21 septembre 2020, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;

**QUE** le conseil autorise le trésorier ou son représentant à enchérir et, en l'absence d'autre enchérisseur, d'acquérir tout immeuble pour un montant ne devant pas dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant pour tenir compte des frais postérieurs à la vente et pour satisfaire à toute créance d'un rang antérieur ou égal, comme les taxes scolaires;

**QU'il** sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

**DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION  
2020-09-286**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 69, RUE HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser les choix de couleur pour la réfection des murs extérieurs, le changement de la porte avant, l'ajout d'un avant-toit avec colonnes, le remplacement des luminaires, l'ajout de moulures autour des fenêtres sur la façade avant, la coloration du soffite, du fascia, des gouttières horizontales, des volets et de la base de la girouette;

**CONSIDÉRANT** que le déclin de bois sur les quatre (4) élévations, des gouttières verticales et les nouvelles moulures seront peints de couleur « Beurre d'Amande, 6115-11 » de Sico;

**CONSIDÉRANT** que tous les objets décoratifs et l'aménagement paysager seront également corrigés pour s'harmoniser dans l'ensemble;

**CONSIDÉRANT** que toutes les fenêtres seront de couleur « Peau de Tambour », 6210-11 de Sico;

**CONSIDÉRANT** que le soffite, le fascia, les gouttières horizontales, les volets et la base de la girouette seront de couleur « Zone de Tempêtes », 6207-73 de Sico;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00036-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**Note de la séance :**

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire fait lecture des commentaires reçus des personnes intéressées, le tout conformément aux dispositions concernant la consultation écrite prévues aux arrêtés ministériels pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2) et invite également les personnes présentes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2020-09-287**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6 - 16, RUE DU PRINCE-ÉDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser une série de dérogations sur la construction d'une aire de stationnement hors rue sur un immeuble de cinq (5) logements;

**CONSIDÉRANT** que l'aire de stationnement existante a été démolie, et a ainsi perdu ses droits acquis, ce qui occasionne l'obligation pour le propriétaire de se conformer à la réglementation actuelle;

**CONSIDÉRANT** que le respect de la réglementation en vigueur entraîne l'impossibilité de faire une aire de stationnement pour les cinq (5) logements existants;

**CONSIDÉRANT** que la réduction du nombre de cases est compensée par la présence d'un arrêt d'autobus;

**CONSIDÉRANT** que diverses alternatives ont été étudiées et cette configuration de l'aire de stationnement représente la meilleure proposition d'optimisation de l'espace;

**CONSIDÉRANT** que la proposition répond aux besoins réels des locataires de l'immeuble sans occasionner plus de désagrément que l'aire de stationnement actuel;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2020, sous le numéro 19508 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00037-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Mario Borduas, appuyé par monsieur Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2020-09-288**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL –  
420, RUE DES GROSEILLIERS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront de maçonnerie de pierre de couleur Arriscraft Forteresse Greige de déclin de bois couleur Dépin de pin, de la compagnie Juste du pin, et d'aluminium pour les portes et fenêtres, de couleur noire;

**CONSIDÉRANT** que cette propriété a déjà fait l'objet d'une proposition similaire qui a été approuvé par la résolution portant le numéro 2020-07-220;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont décidé de modifier plusieurs éléments extérieurs de la construction, ce qui nécessite une nouvelle résolution acceptant la demande de PIIA;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00038-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2020-09-289**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 163, RUE  
HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'agrandissement d'une habitation d'un étage;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtements extérieurs seront identiques à l'existant sur le mur avant, soit, du déclin de bois couleur « Loup gris », un bardeau d'asphalte noir et des portes et fenêtres de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble du bâtiment sera recouvert du nouveau revêtement, l'ancien étant désuet et indisponible;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan préliminaire, réalisé par madame Diane St-Pierre, de DSaint design, en date du 6 août 2020;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement du bâtiment principal présente un dossier inachevé et qu'il est utile de revoir certains éléments;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00040-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020;



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Mario Borduas, appuyé par monsieur Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2020-09-290**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 311,  
DES OEILLETS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtement sont constitués de :

- Panneau de bois d'ingénierie non rainuré avec couvre-joint vertical et horizontal Maibec Resistech de couleur blanche;
- Pierre Arriscraft Forteresse de couleur Greige;
- Bardeau d'asphalte de couleur gris ardoise;
- Tôle d'acier Mac Métal architectural MS-1 et MS-2 de couleur gris ardoise;

**CONSIDÉRANT** que les portes et fenêtres, soffites, fascias seront de couleur grise;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan de construction préparé par Architecture Johanne Bourdages, TP;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 18 août 2020, sous le numéro 54348 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00041-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION  
2020-09-291**

**DISPOSITION DE BIENS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer de gré à gré, conformément à la Loi, de l'ensemble des biens meubles décrits à la fiche mentionnée précédemment et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2020-09-292**

**ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE – OCTROI DU CONTRAT AU SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME (TP-2020-33-API)**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la loi pour l'achat d'une déchiqueteuse pour les besoins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, une soumission a été reçue, soit :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes applicables incluses)
Vermeer Canada inc.	66 685,50 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville adjuge le contrat d'achat d'une déchiqueteuse de 74 hp à Vermeer Canada inc. au montant de 66 685,50 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2020-33-API et la soumission de cette entreprise;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 15 895 \$ en sus de l'affectation déjà prévue à la résolution portant le numéro 2020-08-265 et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans;

**QUE** le produit de la vente de la déchiqueteuse RV-15 soit affecté à titre de financement de la présente acquisition, et soit viré à cette fin au Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION  
2020-09-293**

**ACHAT DE CAMIONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME (TP-2020-21-APP) – DISPOSITION DE CAMIONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ( 04-28 ET 06-32) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour l'achat de deux camions porteurs de six roues et les équipements de déneigement pour les besoins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les deux soumissions suivantes ont été reçues :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes applicables incluses)
Centre du camion Beaudoin inc.	503 482,70\$
Équipements lourds Papineau inc.	534 635,76\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville adjuge le contrat d'achat de deux camions porteurs de six roues, incluant les équipements de déneigement à Centre du camion Beaudoin inc. au montant de 503 482,70 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2020-21-APP, la soumission de cette entreprise et conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire pour procéder à cette acquisition;

**QUE** le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer des camions de déneigement 04-28 et 06-32 et ses équipements à la suite de la réception des nouveaux camions, le tout conformément à la Loi et tel que décrit à la fiche mentionnée précédemment et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**QU'**un emprunt pour un financement par crédit-bail soit effectué conformément au Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

**QUE** le maire ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier soient et sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'obtention du financement mentionné précédemment, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2020-09-294**

**OCTROI DU CONTRAT – ISOLATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a demandé des prix à des fournisseurs dans le cadre des travaux de remplacement de l'isolation de la toiture du garage municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de disposition de l'ancien isolant et de son remplacement par un isolant à l'uréthane à Isolation Majeau et Frère au montant de 52 601,06 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'offre de services déposée à la Ville par cette entreprise et datée du 18 août 2020;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 52 600 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION  
2020-09-295**

**ISOLATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal octroie un budget de 3 400\$, taxes applicables incluses, dans le cadre des travaux d'isolation de la toiture du garage municipal pour la réalisation de travaux supplémentaires, le cas échéant;

**QUE** cette dépense soit financée par une affectation du Fonds de roulement au montant de 3 400 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION  
2020-09-296**

**APPROPRIATION BUDGÉTAIRE – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE HOTTE ET ENTRÉE D'AIR À LA CUISINE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal approprie un budget de 35 000 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat et l'installation d'une hotte et d'une entrée d'air à la cuisine du Centre culturel et communautaire de la Pointe Valaine;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 35 000 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 5 ans.

**RÉSOLUTION  
2020-09-297**

**RÉPARATION ET REMPLACEMENT – BACS DE RECYCLAGE**

**CONSIDÉRANT** que les bacs bleus de recyclage ont été distribués pour la majorité vers 2007 et se sont fragilisés avec le temps;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait plus efficace de remplacer les bacs brisés ayant plus de dix ans d'âge par des bacs récupérés, ainsi lorsque disponible, le Service des travaux publics procède à la réparation desdits bacs brisés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville remplace les bacs brisés ayant plus de dix ans d'âge par des bacs récupérés, lorsque disponible et que le Service des travaux publics procède à la réparation desdits bacs brisés;

**QUE** la Ville approuve une somme de 2 000 \$, taxes applicables incluses, pour assurer la réparation de bacs de recyclage bleus par l'achat de pièces de rechange;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-453-01-446 Bacs bleus et organibacs.

#### **FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

#### **RÉSOLUTION 2020-09-298**

#### **OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme favorise l'entraide et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant le développement de l'autonomie alimentaire et économique des familles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 25 août 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville verse la somme de 300 \$ à l'organisme le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu à titre d'aide financière afin de poursuivre sa mission, le tout conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subvention aux organismes.

#### **RÉSOLUTION 2020-09-299**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME –CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par la Corporation de Développement Communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme sans but lucratif a pour objectif de regrouper les organismes communautaires sur le territoire de la MRC et vise à :

- Stimuler la participation active du secteur communautaire au développement socio-économique de son milieu;
- Favoriser une meilleure connaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique;
- Consolider le secteur communautaire et favoriser son développement;
- Soutenir le milieu afin d'éviter la duplication des services sur son territoire.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur Jacques Portelance :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance à la Corporation de développement communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme Régional, conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-09-300**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée à la Ville par la Corporation de Développement Communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme est un regroupement d'organismes communautaires ayant comme mandat notamment d'assurer la participation active du milieu populaire et communautaire au développement socio-économique du milieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville verse la somme de 300 \$ à la Corporation de Développement Communautaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu à titre d'aide financière afin de poursuivre sa mission, le tout conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subventions et commandites.

**RÉSOLUTION  
2020-09-301**

**OCTROI DU MANDAT DE GESTION DU CAMP DE JOUR DE LA VILLE – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut que l'ensemble de ses activités reliées au camp de jour soient assumées par une entreprise spécialisée œuvrant dans la gestion des loisirs et des équipements;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc. gère des camps municipaux dont celui de la Ville depuis deux ans, des camps privés, des parcs nature, assume la location de jeux gonflables ainsi que l'organisation d'événements;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du loisir, de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal octroi le mandat de gestion du camp de jour pour l'année 2021 à Gestion Vincent et Limoges inc., conformément aux termes et modalités décrits au protocole d'entente de gestion du camp de jour de la Ville d'Otterburn Park, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-59-690 Camp de jour – entente.

**ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ AUX CITOYENS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

**Monsieur Martin Savaria**

**Feux extérieurs**

**Monsieur Francis Beauregard**

**Produits hygiéniques féminins et couches lavables**

La greffière a consigné au registre le nom des personnes de l'assistance ayant formulé une question pour la deuxième période de questions. Elles ont posé des questions de 20h27 à 20h38.

**Monsieur Gilles Caron**

**Élection partielle  
Telus  
Travaux sur la rue Côté**

**Monsieur Simon Fortier**

**École Notre-Dame pavillons I et II**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2020-09-302**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h38.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**